Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260321-D15202603-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 21 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
15/03/2026
Date d'affichage :
15/03/2026

L'an deux mil vingt-six, **le 21 mars à 10 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M Thibault CALBA, Mme Christelle CHEVALLEREAU, Mme Valérie LEVEQUE, Mme Delphine POUPON, Mme Sylvia INIZAN.

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LIZIARD

D15_2026_03 Mise en place des commissions communales

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à constituer les différentes commissions communales.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de former les commissions de la manière suivante :

Commission affaires générales :
- GRALL Renaud
- LE DIZES Benoît
- LIZIARD Laëtitia
- GRALL Olivier
- CALBA Thibault

Commission technique :
- GRALL Renaud
- LE DIZES Benoît
- LIZIARD Laëtitia
- GRALL Olivier
- POUPON Delphine
- HOURMANT Michaël
- TAINON Jacques
- CALBA Thibault
- INIZAN Sylvia

Commission action sociale et communication :
- LE DIZES Benoît
- LIZIARD Laëtitia
- CHEVALLEREAU Christelle
- INIZAN Sylvia
- LEVEQUE Valérie

Commission d'appels d'offres :
- Titulaires : HOURMANT Michaël, CHEVALLEREAU Christelle, POUPON Delphine
- Suppléants : TAINON Jacques, GRALL Olivier, LE DIZES Benoît

Commission de contrôle :
- GRALL Olivier
- TAINON Jacques

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260321-D15202603-DE

Correspondant défense :

- TAINON Jacques

Election des conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Conformément à la circulaire NOR.INT.B95.00.174 du C du 10 mai 1995 relative au décret n°95.562 qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des CCAS, telles qu'elles ont été définies par les lois n°86-17 du 6 janvier 1986 et n°92-225 du 6 février 1992. Il appartient dans un premier temps au Conseil Municipal de déterminer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que ce Conseil d'Administration sera composé, outre son président de quatre membres élus au sein du Conseil Municipal et de quatre membres extérieurs nommés par le Maire.

Il est ensuite procédé à l'élection des conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au Conseil d'Administration précité. Le vote unanime a désigné les personnes suivantes :

- LIZIARD Laëtitia
- INIZAN Sylvia
- LEVEQUE Valérie
- HOURMANT Michaël

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Laëtitia LIZIARD.